

Apprendre à vivre-ensemble, un enjeu de cohésion sociale

Mémoire de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles

Production : ICÉA

Daniel Baril, Chargé de projet aux politiques en éducation des

adultes

Révision : Dominique Ollivier, Directrice générale

Présentation de l'ICÉA

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes existe depuis plus de 60 ans et a pour mission de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre pour toutes et tous, tout au long de la vie. Véritable carrefour, l'ICÉA anime des réseaux d'intervenants et d'individus issus de milieux divers (syndicats, entreprises, intervenants communautaires, enseignants, organismes d'éducation populaire, adultes en formation, etc.), afin d'accomplir sa mission et de faire progresser le Québec. Chef de file, l'ICÉA agit non seulement pour mais avec les adultes et contribue ainsi à accroître l'accessibilité et la participation des adultes à l'éducation et à la formation.

Intérêt manifesté pour le sujet de la consultation

La diversité culturelle et le pluralisme religieux font désormais partie des réalités du Québec moderne. Les flux migratoires des cinquante dernières années se sont modifiés et notre société est de plus en plus hétérogène. Cela lance, sous un nouveau jour, le défi de la cohésion sociale et des relations interculturelles harmonieuses. L'utilisation politique et médiatique de ce qui a été présenté comme le débat des accommodements raisonnables indique le désir manifeste du grand public de pouvoir s'exprimer sur ces questions. À cet effet, la Commission sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles marque une étape importante.

Sur le plan international, on reconnaît de plus en plus le rôle que doit jouer l'éducation des adultes dans des contextes de diversité culturelle et de pluralisme. L'ICÉA souhaite faire valoir ce message dans le cadre des audiences publiques de la Commission. Les questions touchant la diversité des pratiques culturelles sont importantes. Cependant, nous aimerions apporter un éclairage différent à ses débats.

Nous aurons certes, comme société, la responsabilité de trancher sur diverses questions telles la place de la religion dans l'espace public ou la meilleure façon d'éviter que les différences culturelles ne créent des catégories de citoyennes et de citoyens au Québec. Mais, à l'ICÉA, nous considérons qu'il faut aussi porter notre attention sur les conditions à créer pour favoriser des relations harmonieuses entre toutes et tous. En ce sens, la connaissance de l'autre et le développement des compétences citoyennes utiles à la vie en société sont définitivement des moyens à privilégier. C'est une question de maintien et de progression de la cohésion sociale. C'est pourquoi, nous désirons communiquer à la Commission l'importance de la prise en compte de l'éducation des adultes dans ses recommandations finales.

Résumé du mémoire

En éducation des adultes, l'acquisition d'une formation de base et le développement de l'employabilité sont les priorités majeures des pouvoirs publics au Québec. Or, les sociétés se complexifient socialement et culturellement. Pour cette raison, les États de l'Union européenne ainsi que des organismes tels l'UNESCO et l'OCDE, portent une attention de plus en plus grande sur la contribution de l'éducation des adultes à la cohésion sociale et au vivre-ensemble. Selon les réflexions de ces derniers, l'apprentissage de compétences citoyennes serait désormais nécessaire pour assurer la cohésion sociale dans des contextes de diversité culturelle et de pluralisme.

Dans cet esprit, il convient donc que la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles invite, dans son rapport final, le gouvernement du Québec à reconnaître la contribution de l'éducation des adultes à la cohésion sociale et au modèle d'insertion socioculturelle. Cette reconnaissance devrait être appuyée par quelques projets en matière d'éducation des adultes susceptibles, de donner des résultats tangibles.

Premièrement, le Québec doit pouvoir compter sur une approche globale de l'éducation à la citoyenneté. Une telle approche devrait être incluse dans une nouvelle orientation de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Deuxièmement, nous devons faciliter l'intégration des personnes immigrantes. Selon nous, il conviendrait de surmonter les obstacles qui limitent l'accès à la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. Cette démarche devrait être complétée par un processus de reconnaissance des acquis expérientiels et de validation des compétences génériques transférables. Il faudrait également financer l'accès à la formation manquante identifiée à la suite de cet exercice de reconnaissance des acquis. En outre, il est primordial d'assurer l'accès à des services gratuits de francisation, selon les disponibilités des personnes immigrantes, en plus de donner aux services Immigration-Québec les moyens financiers et matériel pour accompagner adéquatement les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants.

TABLE DES MATIÈRES

INTÉRÊT MANIFESTÉ POUR LE SUJET DE LA CONSULTATION	3
RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	4
INTRODUCTION	6
1. RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES À LA COHÉSION SOCIALE	8
2. L'ÉDUCATION DES ADULTES : UN APPORT STRATÉGIQUE À NOT MODÈLE D'INTÉGRATION SOCIOCULTURELLE	
Une vision articulée de l'éducation à la citoyenneté L'éducation des adultes et l'intégration des personnes immigrantes	
CONCLUSION	13
LISTE DES RECOMMANDATIONS	15
BIBLIOGRAPHIE	16

Introduction

La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles est une occasion de se questionner sur la situation des relations interculturelles au Québec. Le document de consultation de la Commission nous invite à nous pencher sur « le modèle d'intégration socioculturelle qui a cours au Québec »¹. On y propose aussi de prendre le « problème à sa source et sous toutes ses facettes »². Il y a, dans ces réflexions, des questions importantes pour le développement social et culturel du Québec. Nous saluons l'initiative de la Commission d'ouvrir le débat de manière large, audelà des questions de nature juridique associées aux accommodements raisonnables.

Les défis de la vie en société, dans des contextes de diversité culturelle et de pluralisme, constituent des enjeux importants pour la cohésion sociale. La protection d'un climat social et culturel respectant les différences est une responsabilité individuelle et collective au cœur de la vie démocratique. Au-delà de nos différences, l'exigence du vivre-ensemble nous réunit toutes et tous dans un devoir commun d'égalité des chances et d'inclusion. Le document de consultation de la Commission aborde ces réalités, en soulevant les questions que posent la diversité³. C'est ainsi, sur le terrain de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, que l'ICÉA situe sa contribution aux travaux de la Commission.

Dans notre mémoire, nous n'abordons pas le sujet des différentes pratiques culturelles. Non pas parce que ce sujet n'est pas d'intérêt pour notre organisation, mais plutôt parce qu'à plusieurs occasions au cours des soixante dernières années, l'ICÉA a pris position pour la diversité, la tolérance et l'ouverture au monde. Nous défendons le droit à l'éducation pour la population adulte parce que nous croyons en la reconnaissance, le respect et la valorisation des compétences et de l'intelligence de chaque individu. Pour nous, le droit à l'éducation est une condition pour que chaque personne puisse se construire et s'épanouir, dans son rapport à elle-même, aux autres et au monde. Dans cette perspective, les pratiques culturelles sont une des manifestations des choix de vie des individus. Pour nous, défendre le droit à l'éducation, c'est prendre le parti de la diversité, tout en estimant que l'espace public commun doit être laïque.

Défendre le droit d'apprendre, c'est aussi défendre le caractère unique de chaque personne et le droit de chacune et de chacun à l'égalité. C'est au nom de ce respect de la diversité que nous sommes pour la laïcité de l'État, question soulevée par la Commission. L'État se doit de nous représenter toutes et tous.

6

¹ COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENTS RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES. Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens, document de consultation, p. V
² Idem...

³ Ibid., p.VI

Dans un contexte de pluralisme, il doit donc être neutre sur des choix aussi personnels que les croyances religieuses. Notre mémoire choisit toutefois de laisser à d'autres le soin d'arbitrer ce débat et répond à l'invitation de se pencher sur le modèle d'intégration dans un sens plus large. Enfin, notre engagement pour l'égalité, qui se manifeste dans notre défense du droit à l'éducation, est aussi un engagement pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Selon nous, la Commission ne doit d'aucune manière affaiblir les acquis obtenus en cette matière. En fait, ses recommandations doivent contribuer à leur progrès.

Dans le cadre de la Commission, il nous apparaît pertinent de faire entendre un message portant plutôt sur les conditions qu'il faut créer pour favoriser des relations harmonieuses entre les citoyens et les citoyennes, au-delà de leurs différences culturelles. Pour l'Institut, le droit d'apprendre est l'une de ces conditions. Comme l'exprime une déclaration de l'UNESCO⁴:

« Le droit d'apprendre, c'est :

- Le droit de lire et d'écrire.
- Le droit de questionner et de réfléchir,
- Le droit à l'imagination et à la création,
- Le droit de lire son milieu et d'écrire son histoire,
- Le droit de développer ses compétences individuelles et collectives. »

Par rapport à la diversité des pratiques culturelles, miser sur le droit d'apprendre, c'est développer les compétences et les connaissances de chaque citoyen et de chaque citoyenne. C'est confier aux gens les moyens de faire des choix de vie toujours plus éclairés. C'est aussi leur donner les outils pour comprendre les autres et le monde. Le droit d'apprendre est une réponse positive aux questions soulevées par la diversité et le pluralisme des pratiques culturelles.

Dans cet esprit, notre mémoire fait valoir que l'éducation à la citoyenneté, la francisation et, plus largement, l'éducation des adultes, sont des moyens à privilégier pour établir des relations culturelles harmonieuses. Le rôle de l'éducation des adultes dans le maintien de la cohésion sociale est de plus en plus reconnu. Dans un premier temps, nous évoquons brièvement les progrès de l'UNESCO, de l'OCDE et de l'Union européenne en la matière. Dans un deuxième temps, nous soulevons des questions spécifiques à certains domaines de l'éducation et de la formation des adultes. Dans l'ensemble, nous soutenons que l'éducation des adultes doit faire partie des solutions recommandées par la Commission pour faire de la diversité des pratiques culturelles une richesse pour le développement de notre société et non pas une raison de nous diviser.

-

⁴ UNESCO. Déclaration de la cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg, juillet 1997, article 12.

1. Reconnaître la contribution de l'éducation et de la formation des adultes à la cohésion sociale

Depuis les années 1980, l'État québécois a concentré ses actions en éducation des adultes sur l'augmentation des niveaux d'alphabétisation et de formation de base, de même que sur le développement de l'employabilité de la main-d'œuvre. La *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, adoptée en mai 2002, a officialisé ces orientations. Acquérir des connaissances et des compétences de base et une qualification professionnelle répondent à des priorités pour le Québec. Mais de nos jours, les besoins d'éducation sont beaucoup plus diversifiés. Désormais, c'est l'ensemble de nos rôles sociaux, au premier chef, celui de citoyenne et de citoyen, qui impose des exigences accrues en matière de connaissances et de compétences.

Dans nos sociétés modernes, l'éducation à l'environnement, l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté et, comme nous le montre si bien le débat public sur les accommodements raisonnables, l'éducation interculturelle, sont dorénavant des interventions d'éducation stratégiques sur le plan social, culturel, démocratique, et même sur le plan économique. Ces nouvelles réalités entraînent inévitablement un élargissement de notre vision de l'éducation et de son rôle dans le développement du savoir vivre ensemble.

Sur le plan international, cette vision large et pluridimensionnelle de l'éducation des adultes fait l'objet d'une reconnaissance grandissante. En 1997, les pays signataires de la déclaration finale de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes de l'UNESCO ont affirmé à cet effet :

« L'éducation des adultes devient donc plus qu'un droit; elle est une clé pour le XXI^e siècle. Elle est à la fois la conséquence d'une citoyenneté active et la condition d'une pleine et entière participation à la vie de la société. Il s'agit d'un concept propre à contribuer puissamment à l'instauration d'un développement écologiquement durable, à la promotion de la démocratie, de la justice, de l'équité entre les sexes et du développement scientifique, social et économique, ainsi qu'à l'édification d'un monde qui, à la violence, préférera le dialogue et une culture de la paix fondée sur la justice. L'éducation des adultes peut forger l'identité et donner sens à la vie. La notion d'éducation tout au long de la vie suppose que l'on repense le contenu de l'éducation de manière à prendre en compte des facteurs tels que l'âge, l'égalité des sexes, les handicaps, la langue, la culture et les disparités économiques⁵. »

Le plan d'action international accompagnant cette déclaration a mis en valeur l'étendue des domaines où l'éducation doit jouer ce rôle clé pour le XXI^e siècle. On y aborde les besoins en matière de formation de base et de formation de la

8

⁵ UNESCO. Déclaration de la cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, article n° 2, Hambourg, juillet 1997.

main-d'œuvre. Mais on accorde aussi une attention toute particulière à des réalités comme l'apport de l'éducation des adultes à la vie démocratique, aux questions d'environnement et de santé, à l'atteinte de l'égalité des chances pour divers groupes de la population⁶.

Des travaux récents de l'OCDE sur les retombées sociales de l'éducation des adultes font aussi valoir son rôle accru et diversifié. Dans une étude intitulée *Understanding the Social Outcomes of Learning*⁷, l'OCDE fait un premier rapport d'un projet de conceptualisation des retombées de l'éducation amorcé en 2005, le projet SOL (Mesuring the social outcomes of learning). Par le passé, l'organisme s'est fréquemment penché sur les retombées économiques de l'éducation des adultes, plus spécifiquement en lien avec la formation de la main-d'œuvre et le développement du capital humain. Devant les défis complexes des sociétés actuelles, qui outrepassent la seule dimension économique, l'OCDE a élargi ses réflexions.

Essentiellement, les retombées sociales de l'éducation favoriseraient la confiance et la tolérance, la conscience démocratique, les compétences civiques et la capacité d'absorber de l'information⁸. L'organisme souligne que ces retombées améliorent la cohésion sociale en transformant les comportements des individus⁹. Plus largement, l'éducation favorise l'engagement social en

- façonnant ce que savent les gens;
- développant leurs compétences;
- nourrissant leurs valeurs;
- améliorant leur statut social¹⁰.

Enfin, l'exemple de la communauté européenne éclaire sur la portée de l'éducation des adultes dans des sociétés plurinationales et pluriculturelles. L'expérience européenne unique en matière de diversité nationale et culturelle a rendu plus aiguës les questions de cohésion sociale. L'exploration de l'apport de l'éducation des adultes à cet objectif de cohésion sociale a donné lieu à une vision riche de l'éducation à la citoyenneté. Sous l'appellation de projet Éducation à la citoyenneté démocratique (ECD), l'Union européenne a entrepris, depuis le milieu des années 1990, une réflexion en profondeur sur les compétences citoyennes nécessaires à la cohésion sociale¹¹.

⁶ UNESCO. *L'Agenda pour l'avenir*, Cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg, juillet 1997.

⁷ ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT. CENTER FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND INNOVATION. *Understanding the Social Outcomes of Learning*, Paris, 2007, p. 120.

⁸ *Ibid.*, p.72.

⁹ Idem.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Pour un historique et de l'information détaillée sur le projet *Éducation à la citoyenneté démocratique*, veuillez consulter le site Internet du Conseil européen dédié à cette initiative à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dg4/education/edc/

Le but du projet est de développer les compétences des citoyennes et des citoyens dans un monde complexe et diversifié afin de redéfinir le sens d'une participation citoyenne et démocratique. Pour le Conseil européen, les défis sociaux et culturels sont nombreux et lourds de conséquences : mouvements extrémistes, violence, racisme, xénophobie, exclusion sociale, globalisation, transformations technologiques. La capacité de faire face à ces défis est un enjeu pour le bon développement des démocraties modernes¹².

En mai 1997, les gouvernements européens ont reconnu l'apport de l'éducation à la citoyenneté à la construction de la cohésion sociale par l'entremise d'une déclaration où ils ont affirmé leur volonté de « développer l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et responsabilités des citoyens », étant « conscients de la dimension éducative et culturelle des principaux enjeux de l'Europe de demain ainsi que du rôle essentiel de la culture et de l'éducation dans le renforcement de la compréhension mutuelle et de la confiance entre nos peuples »¹³. En 1999, les chefs d'États européens ont officialisé leur engagement en adoptant un document intitulé *Déclaration et Programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités de citoyens*¹⁴.

Dans un contexte de diversité culturelle et de pluralisme, l'éducation des adultes devient stratégique. Le Québec peut s'inspirer des initiatives internationales mentionnées pour accroître la contribution de l'éducation des adultes à la cohésion sociale. À cette fin, le rapport de la Commission constitue une opportunité d'appuyer ce message.

2. L'éducation des adultes : un apport stratégique à notre modèle d'intégration socioculturelle

Nous nous appuyons sur ce rôle que peut jouer l'éducation des adultes pour soumettre quelques recommandations. Dans un premier temps, nous propoons d'inclure l'éducation à la citoyenneté dans le modèle québécois d'intégration socioculturelle. Le Québec fait face au même défi de diversité et de pluralisme que toutes les sociétés modernes. Dans ce contexte, la réussite de l'intégration devient, pour chaque citoyenne et chaque citoyen, un enjeu d'apprentissage de la diversité. L'ensemble de la population doit être interpellé, et non seulement les nouveaux arrivants. L'éducation à la citoyenneté pour touts et tous est un moyen

http://culture.coe.fr/postsummit/citizenship/documents/epresentation.htm,. Consulté le 29 août 2000. Le site n'est malheureusement plus en ligne.

http://culture.coe.fr/postsummit/citoyennete/docuements/dec105e.htm. Consulté le 4 mai 2001.

¹² Information tirée du site Internet

¹³ CONSEIL EUROPÉEN. *Déclaration finale du Sommet de Strasbourg*, 11 octobre 1997. Déclaration consultée sur le site Internet : http://culture.coe.fr/fdecl.htm. Consulté le 4 mai 2001.

¹⁴ CONSEIL EUROPÉEN. *Déclaration et Programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et responsabilités des citoyens*, adoptée par le Comité des Ministres, le 7 mai 1999 lors de sa 104^e Session. Consultée le 4 mai 2001.

de nous responsabiliser individuellement et collectivement. Dans un deuxième temps, nos actions doivent traduire les valeurs d'égalité des chances qui guident l'intégration de chaque individu, qu'il soit né ici ou à l'étranger.

Une vision articulée de l'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté n'est plus limitée à l'apprentissage des institutions démocratiques et du processus législatif. Elle s'étend même au-delà de l'apprentissage des droits et des responsabilités. Dans des sociétés marquées par la diversité culturelle et le pluralisme, l'éducation à la citoyenneté est devenue une véritable condition d'un vivre-ensemble harmonieux et dynamique. Les initiatives de l'OCDE et de l'Europe, présentées précédemment, sont des exemples de ces changements.

Dans cet esprit, le tumulte public suscité par ce qui a été présenté comme des accommodements raisonnables montre éloquemment que l'État québécois doit faire progresser la question de l'éducation à la citoyenneté, celle-ci prise dans son acceptation la plus large possible. Le durcissement des préjugés, l'aliénation sociale et culturelle ou l'exclusion comportent des risques beaucoup trop grands pour que l'État n'intervienne pas. Les recommandations de la Commission seront à cet effet une étape importante dans l'évolution de ce débat public central sur la diversité et le pluralisme.

Selon l'ICÉA, l'État devrait élaborer une vision articulée de l'éducation à la citoyenneté, et inclure celle-ci dans une conception de l'intégration socioculturelle. Ce plan global mobiliserait toutes les personnes oeuvrant pour et en éducation. Il favoriserait les apprentissages utiles à l'exercice de la citoyenneté dans des contextes de diversité et de pluralisme. Les établissements scolaires de tous les ordres d'enseignement et les organismes parapublics, telle la Commission des droits de la personne et de la Jeunesse, devraient être mis à contribution. De même, cette approche globale présenterait le soutien accordé organismes d'éducation populaire, ľÉtat aux aux organismes communautaires et aux syndicats. Enfin, le milieu de travail constitue lui aussi un lieu à intégrer dans nos actions d'éducation à la citoyenneté.

Évidemment, il n'est pas du ressort de la Commission d'élaborer ce plan d'éducation à la citoyenneté. Cependant, la Commission pourrait inviter le gouvernement du Québec à inclure dans la *Politique gouvernementale* d'éducation des adultes et de formation continue une nouvelle orientation portant sur l'éducation à la citoyenneté. Cette orientation ferait valoir l'importance de plus en plus grande de l'éducation à la citoyenneté dans des contextes de diversité culturelle et de pluralisme. Plus spécifiquement, on y traiterait des actions à mettre en œuvre pour que l'éducation à la citoyenneté, par sa contribution à la cohésion sociale, enrichisse notre modèle d'intégration socioculturelle.

Dans le nouveau programme scolaire, nous avons misé sur l'éducation à la citoyenneté pour les jeunes générations. Nous devons maintenant affirmer un même engagement à l'intention de l'ensemble de la population adulte.

RECOMMANDATION NO 1

Que le rapport final de la Commission invite le gouvernement à inclure une approche globale de l'éducation à la citoyenneté pour l'ensemble de la population dans une nouvelle orientation qui serait ajoutée à la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Cette nouvelle orientation viserait à renforcer l'apport de l'éducation à la citoyenneté à la cohésion sociale et à notre modèle d'intégration socioculturelle.

<u>L'éducation des adultes et l'intégration des personnes immigrantes</u>

L'arrivée dans un nouveau pays est une aventure humaine complexe faites de nombreux apprentissages. L'intégration réussie à une nouvelle société est le résultat d'une relation entre la personne immigrante et la société d'accueil. Toutes deux partagent la responsabilité des efforts à consacrer. L'apprentissage du nouveau pays, de ses us et coutumes, des possibilités de s'y épanouir, des moyens et des conditions pour avoir accès aux emplois disponibles est une responsabilité tout autant individuelle que collective. L'égalité des chances en matière d'éducation des adultes pour les personnes immigrantes est une condition de la réussite de l'intégration.

Sur ces questions, les problèmes majeurs et les solutions à leur apporter sont connus. En premier lieu, il y a la francisation des personnes immigrantes. La connaissance du français est définitivement une nécessité au Québec. Pour participer aux délibérations et aux décisions qui gèrent notre espace public commun, ou pour exercer ses droits de citoyenne et de citoyen à part entière, il est essentiel de maîtriser la langue commune. Pour cette raison, l'État québécois devrait rendre accessibles gratuitement des services de francisation, selon les disponibilités des personnes. L'esprit de la *Loi sur l'instruction publique* nous indique déjà que l'accès à la francisation, incluse dans les cours du régime pédagogique de l'éducation aux adultes, fait l'objet du droit à l'accès aux services d'enseignement.

L'accès à la reconnaissance des acquis pour les personnes immigrantes figure aussi en tête de liste des défis à relever. On entend fréquemment des critiques sur la non-disponibilité des services ou le fait qu'ils soient conditionnels à l'inscription à des services d'éducation. Dans le même ordre d'idées, l'accès à la formation manquante, identifiée à la suite d'une reconnaissance d'acquis, est

rendu difficile parce que les établissements scolaires ne bénéficient pas de formules de financement gouvernemental soutenant les programmes à temps partiel ou sur mesure.

Enfin, l'apprentissage de la société d'accueil est, selon nous, un champ d'activité qu'il faudrait développer davantage. De nombreux organismes communautaires dédiés à l'intégration des personnes immigrantes accompagnent ces dernières dans leur apprentissage de la société québécoise. Leur effort doit être reconnu et soutenu. Les services Immigration-Québec jouent un rôle important dans l'accueil offert aux nouveaux arrivants. Il faut leur donner les moyens de renforcer et d'élargir leur action d'accompagnement.

RECOMMANDATION NO 2

Que le rapport final de la Commission invite le gouvernement à lever les obstacles à l'accès aux services de reconnaissance des acquis et à la formation manquante pour les personnes immigrantes. De plus, que la Commission invite l'État québécois à accroître l'offre de services gratuits de francisation à toute personne immigrante.

RECOMMANDATION N^o 3

Que le rapport final de la Commission invite le gouvernement à fournir les conditions matérielles et les moyens financiers adéquats pour que les services Immigration-Québec et les organismes communautaires œuvrant à l'intégration des personnes immigrantes puissent accroître leur accompagnement des nouveaux arrivants.

Conclusion

Notre mémoire a proposé plus directement quelques moyens à mettre en œuvre pour renforcer la dynamique interculturelle au Québec. Les événements de la dernière année, qui ont donné lieu à la création de la Commission, ont mis les relations interculturelles à l'avant-scène du débat public. Organisme oeuvrant dans le domaine de l'éducation des adultes, nous avons voulu, dans ce mémoire, soulever les avancées récentes en matière de reconnaissance de l'apport de l'éducation des adultes à l'enrichissement des modèles d'intégration. Ce message nous apparaît plus que pertinent dans le contexte de la Commission.

De manière générale, nous souhaitons sensibiliser la Commission à l'importance de l'apprentissage du vivre-ensemble pour le maintien et le renforcement de la cohésion sociale au Québec. En nous donnant résolument une orientation qui inclut l'éducation des adultes à la citoyenneté et en mettant plus largement l'éducation et la formation des adultes au service de l'intégration des personnes immigrantes, il nous semble que nous pourrions accomplir des progrès importants qui favoriseraient l'apprentissage du vivre-ensemble.

Cette reconnaissance de l'apport de l'éducation des adultes à la cohésion sociale et à l'intégration socioculturelle est en fait une manière de soulever la question du droit à l'éducation pour les adultes. L'importance du droit à l'éducation est grandissante pour des questions stratégiques, comme la cohésion sociale et l'insertion socioculturelle. Il faudrait donc ouvrir le débat sur l'inclusion du droit à l'éducation tout au long de la vie dans notre vision d'une culture publique commune et de l'opportunité de l'enchâsser dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. Ainsi, nous reconnaîtrons avec plus de force la nécessité d'apprendre à vivre-ensemble pour la cohésion sociale.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION Nº 1

Que le rapport final de la Commission invite le gouvernement à inclure une approche globale de l'éducation à la citoyenneté pour l'ensemble de la population dans une nouvelle orientation qui serait ajoutée à la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Cette nouvelle orientation viserait à renforcer l'apport de l'éducation à la citoyenneté à la cohésion sociale et à notre modèle d'intégration socioculturelle.

RECOMMANDATION N^O 2

Que le rapport final de la Commission invite le gouvernement à lever les obstacles à l'accès aux services de reconnaissance des acquis et à la formation manquante pour les personnes immigrantes. De plus, que la Commission invite l'État québécois à accroître l'offre de services gratuits de francisation à toute personne immigrante.

RECOMMANDATION Nº 3

Que le rapport final de la Commission invite le gouvernement à fournir les conditions matérielles et les moyens financiers adéquats pour que les services Immigration-Québec et les organismes communautaires œuvrant à l'intégration des personnes immigrantes puissent accroître leur accompagnement des nouveaux arrivants.

BIBLIOGRAPHIE

AUDIGIER, François. Concepts de base et compétences-clés pour l'éducation à la citoyenneté démocratique, Conseil de la coopération interculturelle, Projet « Éducation à la citoyenneté démocratique », Strasbourg, mai 2000, pp.32.

BIRZÉA, César. L'éducation à la citoyenneté démocratique : un apprentissage tout au long de la vie, Conseil de la coopération culturel, Projet « Éducation à la citoyenneté démocratique », Strasbourg, juillet 2000, pp. 100.

COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENTS RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES. Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens, document de consultation, Gouvernement du Québec, Québec, p. 44

CONSEIL EUROPÉEN. *Déclaration finale du Sommet de Strasbourg*, 11 octobre 1997. Déclaration consultée sur le site Internet : http://culture.coe.fr/fdecl.htm . Consultée le 4 mai 2001.

CONSEIL EUROPÉEN. Déclaration et Programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et responsabilités des citoyens, adoptée par le Comité des Ministres, le 7 mai 1999 lors de sa 104^e Session.

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT. CENTER FOR EDUCATIONAL RESEARCH AND INNOVATION. *Undestanding the Social Outcomes of Learning*, Paris, 2007, pp. 131.

QUÉBEC. Charte des droits et libertés de la personne, Québec, Éditeur officiel.

QUÉBEC. Loi sur l'Instruction publique, Québec, Éditeur officiel.

UNESCO. *L'Agenda pour l'avenir*, Cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg, juillet 1997.

UNESCO. Déclaration de la cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg, juillet 1997.